

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400**
Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

Foam Cleaner WS-3000-400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyant.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/fournisseur

Wekem GmbH
Adresse: Emilie-Winkelmann-Str. 2,
D-59192 Bergkamen, Germany
Tel: +49-(0)-23 89-40 30 10
Fax: +49-(0)-23 89-40 30 111
E-mail: vertrieb@wekem.de

Importeur:
R. Peter
Weieracherstr. 9
CH-8184 Bachenbülach
Tel.: 0448-72 40 40
Fax: 0448-60 85 18

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Tel.: +49 (0) 2389 403010

Schweiz: STIZ, Kurzwahl 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol 1; H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement: **Danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.2.2. Contient:

-

2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Numéro d'enregistrement REACH
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	10-<20	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336		01-2119457558-25
isobutane [C, U]	75-28-5 200-857-2 601-004-00-0	2,5-10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280		01-2119485395-27
propane [U]	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5	<2,5	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280		01-2119486944-21
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0	<1	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332		01-2119475108-36
sodium N- lauroylsarcosinate	137-16-6 205-281-5 -	<1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330		-
ammoniac [B]	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2	<1	Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400	STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	-

Notes concernant les ingrédients:

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Notes générales

En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

Après inhalation

Sortir de l'endroit pollué et respirer de l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincer les zones corporelles ayant été en contact avec le produit avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

Après contact oculaire

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après ingestion

Improbable. Ingestion accidentelle: Rincez la bouche avec de l'eau ! Ne provoquez pas de vomissement avant d'avoir consulté un médecin. Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

En contact avec la peau

Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons).

En contact avec les yeux

Très irritant pour les yeux.
Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Ingestion

L'ingestion n'est pas probable, parce qu'il s'agit d'un aérosol.
L'ingestion accidentelle :
Peut provoquer des douleurs abdominales.
Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.
L'irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la partie gastro-intestinale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂).
Poudre sèche. Lutter contre un incendie important avec un jet d'eau ou avec de la mousse anti-alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer ! Empêcher les décharges statiques. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.1.2. Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

6.3.2. Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Obstruer les quantités importantes et pomper dans les récipients étiquetés, ramasser le reste avec le matériau absorbant et éliminer conformément à la réglementation locale. Ne pas absorber les déversements avec de la sciure ou avec un autre matériau inflammable/combustible. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la section 13).

6.3.3. Autres informations

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Évitez les décharges statiques. Veiller à fournir une mise à la terre adéquate pour de l'équipement. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer !

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

-

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhaliez pas les évaporations/fumées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Gardez dans les récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Conserver à l'écart des sources d'inflammation. Conserver à l'écart des oxydants. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux.

7.2.2. Matériaux d'emballage

-

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

7.2.4. Classe de stockage

-

7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

-

Solutions spécifiques à un secteur industriel

-

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme		Notions	Les valeurs limites biologiques
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³		
Alcool isopropylique (67-63-0)			400	980		
ammoniac anhydre (1336-21-6)	10	7	20	14		
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	10	49	50	246		

8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482+A1 Novembre 2015 Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques. NF EN 689:2018 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.3. Valeurs DNEL/DMEL

Pour les ingrédients

Nom	Type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Valeur	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	ouvrier	par inhalation	prolongé (effets systémiques)	500 mg/m ³	
propane-2-ol (67-63-0)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé (effets systémiques)	888 mg/kg pc/jour	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par inhalation	prolongé (effets systémiques)	89 mg/m ³	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé (effets systémiques)	319 mg/kg pc/jour	
propane-2-ol (67-63-0)	consommateur	par voie orale	prolongé (effets systémiques)	26 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	ouvrier	par inhalation	prolongé (effets systémiques)	98 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	ouvrier	par inhalation	bref (effets systémiques)	1091 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	ouvrier	par inhalation	bref (effets locaux)	246 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé (effets systémiques)	125 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	bref (effets systémiques)	89 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par inhalation	prolongé (effets systémiques)	59 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par inhalation	bref (effets systémiques)	426 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par inhalation	bref (effets locaux)	147 mg/m ³	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé (effets systémiques)	75 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par voie cutanée (peau)	bref (effets systémiques)	89 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par voie orale	prolongé (effets systémiques)	6,3 mg/kg pc/jour	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	consommateur	par voie orale	bref (effets systémiques)	26,7 mg/kg pc/jour	

8.1.4. Valeurs PNEC

Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	Valeur	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	eau douce	140,9 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	eau (émission intermittente)	140,9 mg/l	eau douce
propane-2-ol (67-63-0)	eau de mer	140,9 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2251 mg/l	
propane-2-ol (67-63-0)	sédiments (eau douce)	552 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	sédiments marins	552 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	terre	28 mg/kg	poids sec
propane-2-ol (67-63-0)	Chaîne alimentaire	160 mg/kg d'aliments	oral
2-butoxyéthanol (111-76-2)	eau douce	8,8 mg/l	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	eau de mer	0,88 mg/l	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	eau (émission intermittente)	26,4 mg/l	eau douce
2-butoxyéthanol (111-76-2)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	463 mg/l	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	sédiments (eau douce)	34,6 mg/kg	poids sec
2-butoxyéthanol (111-76-2)	sédiments marins	3,46 mg/kg	poids sec
2-butoxyéthanol (111-76-2)	terre	2,33 mg/kg	poids sec
2-butoxyéthanol (111-76-2)	Chaîne alimentaire	20 mg/kg d'aliments	oral

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

Protection respiratoire

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Si les concentrations des valeurs limites sont dépassées, il faut porter un masque respiratoire adéquat. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique:	liquide; aérosol
- Couleur:	sans couleur jusqu'à la couleur jaune
- Odeur:	

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

- pH	Aucune donnée.
- Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
- Point d'éclair	Aucune donnée.
- Taux d'évaporation	Aucune donnée.
- Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
- Limites d'explosibilité	1,5 – 10,9 vol % (propergol)
- Pression de vapeur	< 1,0E-5 hPa à 25 °C (Hostapur OSB)
- Densité de vapeur	Aucune donnée.
- Densité	densité: 0,953 kg/L à 20 °C (Données relatives aux liquides)
- Solubilité	Aucune donnée.
- Coefficient de partage	Aucune donnée.
- Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
- Température de décomposition	Aucune donnée.
- Viscosité	Aucune donnée.
- Propriétés explosives	Aucune donnée.
- Pouvoir comburant	Aucune donnée.

9.2. Autres informations

-	Teneur en solvants organiques	205 g/l (VOC) 22 % (VOC)
-	Notions:	

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre les sources d'ignition (flamme, étincelle). Ne pas exposer à la chaleur ou aux rayons de soleil directs.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Halogène. Composés halogénés. Acides inorganiques forts. Aldéhydes.
Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

(a) Toxicité aiguë

Nom	Type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	> 20 mg/l		
propane-2-ol (67-63-0)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	lapin		> 2000 mg/kg		
propane-2-ol (67-63-0)	par voie orale	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
2-butoxyéthanol (111-76-2)	orale	LD ₅₀	rat		300 – 2000 mg/kg		
2-butoxyéthanol (111-76-2)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		1000 – 2000 mg/kg		
2-butoxyéthanol (111-76-2)	par inhalation	LC ₅₀	rat		2 – 20 mg/l		

Informations complémentaires: N'est pas classé comme toxique aigu.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)			Non irritant.		
2-butoxyéthanol (111-76-2)			Irritant pour la peau.		

Informations complémentaires: Le produit n'est pas classé irritant pour la peau.

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)			Irritation moyenne.		
2-butoxyéthanol (111-76-2)			Provoque une sévère irritation des yeux.		
Informations complémentaires: Provoque une sévère irritation des yeux.					

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom	Type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	-			Selon les données connues, le produit chimique ne provoque pas de sensibilisation.		
Informations complémentaires: Non classifié comme produit chimique sensibilisants.						

(e) Effets mutagènes

Nom	Type	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)				Le produit chimique n'est pas classée comme mutagène.		

(f) Cancérogénité

Nom	Type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)						La substance n'est pas classée comme cancérigène.		

(g) Toxicité pour la reproduction

Nom	Type de toxicité pour la reproduction	Type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)						La substance chimique n'est pas classifiée comme toxiques pour la reproduction.		

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Informations complémentaires: STOT SE (exposition unique): non classé.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Informations complémentaires: STOT RE (exposition répétée) : non classé.

(j) Danger par aspiration

Informations complémentaires: Toxicité par aspiration: non classé.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	LC/EC/IC ₅₀	100 – 1000 mg/L		poisson			
	LC/EC/IC ₅₀	> 1000 mg/L		invertébrés			
	LC/EC/IC ₅₀	> 1000 mg/L		algues			
	LC/EC/IC ₅₀	> 1000 mg/L		bactéries			
2-butoxyéthanol (111-76-2)	LC ₅₀	100 mg/L		algues			
	LC ₅₀	100 mg/L		bactéries			
	LC ₅₀	10000 mg/L		<i>Daphnia</i>			
	LC ₅₀	1000 mg/L		poisson			

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

12.2.2. Biodégradation

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	type	degré	Temps	Résultat	méthode	Notes
propane-2-ol (67-63-0)	biodégradabilité	84 %	28 jours			réipient fermé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	médium	Valeur	Température	pH	Concentration	méthode
propane-2-ol (67-63-0)	octanol-eau	0,05				

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée.

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**
Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

La préparation n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.
Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau ;
Manipuler conformément aux bonnes pratiques de travail afin que le produit ne pénètre pas dans l'environnement.

Pour les ingrédients

Matière: propane-2-ol

Potentiel de bioaccumulation faible.
Soluble dans l'eau.

Le produit évapore ou se dissout dans l'eau en 24 heures. Une grande quantité de substance peut pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

Matière: 2-butoxyéthanol

Catégorie de pollution de l'eau (WGK): 1(auto-évaluation); faiblement polluant;

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Empêcher la dissémination dans l'environnement. Ne se débarrasser de la préparation et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage impropre ne doit pas être percé, coupé ou soudé. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

IMDG: AEROSOLS



Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**
Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IATA:

PCA Excepted quantities: E0
PCA Limited quantities: Y203
PCA limited quantity max net quantity: 30kgG
PCA packing instructions: 203
PCA max net quantity: 75kg
CAO packing instructions: 203
CAO max net quantity: 150kg
Special provisions: A145, A167, A802
ERG code: 10L

Quantités limitées

1 L

Restrictions dans les tunnels

(D)

IMDG EmS

F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)(y compris le dernier amendement du Règlement de la Commission (UE) 2015/860)
- Le règlement européen (CE) no 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et le conditionnement des substances et des mélanges

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

Non applicable

15.1.2. Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

5% - < 15%: hydrocarbures aliphatiques, parfums (Cital); < 5%: agents de surface anioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Abréviations et acronymes

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises

Dénomination commerciale: **Foam Cleaner WS-3000-400 (082)**

Date d'établissement: **25.4.2019** · Date de révision: **6.7.2021** · Version: **1**

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



- Étiquetage correct du produit assuré
- Conforme à la législation locale
- Classification correcte du produit assurée
- Informations relatives au transport assurées

© BENS Consulting | www.bens-consulting.com

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun